



PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 août 2022

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 78 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Absente : Mme la Municipale Elise BUCKLE (sur décision de suspension par le Conseil d'Etat du 29 juin 2022)

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANDRIEVICI Damien, BORDIER Caroline, BÜRKI Véronique, DAVERIO Justine, FARINE Mathieu, FÜGLISTER Jean-François, GERBER Joëlle, HENTSCH Sybille, KORNAROS Christos, MARQUES Manuel, RAST Frédéric, REXHAJ Ermira, ROCHAT Vadim, VUAGNIAUX Christine, ZAUGG Klara

Absents : BARENCO Beatrice, CAYROL Tania, DONNET Jonas, PERRIN Christian, QARRI Fortesa, ZOPPI Léo

2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 33 bis : Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulée « Commerce local : un partenariat social est-il encore possible ? ». La modification est acceptée à l'unanimité.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande le retrait du point 31, interpellation de Mme Caroline Bordier & consorts intitulée « La nuit, réduisons la pollution et le bruit inutile grâce aux feux clignotants ! » C'est un sujet qui est très pertinent. Après discussion avec Mme Bordier, qui n'est pas présente, elle reviendra devant le Conseil avec un postulat qui sera plus complet quant aux questions qui ont été posées. Il souhaite positionner ce sujet de manière plus étendue. Le point 31 est donc devenu sans objet.

Mme Marina ALBERTI faisait partie de la commission traitant le préavis 2022-50. Ils ont reçu le rapport de minorité à 20h12 le mercredi soir. Ils n'ont dès lors pas eu le temps de le lire et elle demande son retrait.

M. le Président ouvre la discussion sur cette demande.

M. Victor ALLAMAND avoue ne pas savoir l'heure à laquelle il a été envoyé, mais 21h ne lui semble pas plausible. Il sait qu'il y a eu une triangulation par l'intermédiaire de M. le Président, mais il dit l'avoir envoyé dans l'après-midi. M. le Président lui confirme que c'était 20h12.

M. Jacques HANHART pense qu'il s'agit d'un faux débat. Si le Conseil décide d'enlever ce point à l'ordre du jour, M. Allamand, dans son bon droit, prendra la parole ce qui fera durer les débats. Si le Conseil désire faire le débat trois fois, il lui suffit d'enlever ce point, mais cela n'amènera rien.

Mme Béatrice ENGGIST pense que si le rapport est arrivé à l'heure et que les Conseillers l'ont reçu, il n'y a aucune raison de le retirer. Elle remercie M. Allamand d'avoir eu le courage de

faire un rapport de minorité qui dit des choses très intéressantes, mais elle ne voit pas en quoi cela changerait le problème. Elle estime qu'il n'est pas question de le retirer.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER pense que l'on ne peut pas toujours jouer avec le Règlement. Cela s'est déjà passé à quelques reprises, un rapport qui arrive en retard et les commissaires qui n'ont pas le temps de voir. Il pourra certes prendre la parole plus tard, mais elle estime qu'il faut suivre le Règlement.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET faisait partie de cette commission. Elle confirme que le rapport a été reçu à 20h12 exactement, hors délai imposé à midi. Ils n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance ce qui a engendré de nombreux échanges de mails, notamment du Président de la commission qui a donné des délais, rappelé les délais, prolongé les délais, ceci sans effet. Elle pense qu'il faut absolument respecter le Règlement pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions dans les commissions.

M. Alexander FEDERAU faisait également partie de la commission et abonde dans le sens de Mme Chevallay Piguet. Dans la commission, ils ont pris connaissance de ce rapport de minorité à 20h12 le mercredi soir et ils n'ont pas pu prendre position correctement, savoir comment se positionner par rapport au rapport de majorité et minorité. C'est largement hors délais et il propose de retirer ce rapport de minorité de l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le rapport de minorité est retiré par 39 oui, 30 non et 6 abstentions.

Il n'y a pas d'autre demande de modification, l'ordre du jour tel qu'amendé est considéré comme accepté.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture des lettres de démission de M. Thierry Pagani, UDC, de M. Patrick Buchs, VL, et de M. Simon Pelletier, VERTS.
- Le Bureau a élu M. Yann FARGNOLI pour remplacer M. Pagani. Son élection n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, il sera assermenté au point 6 de l'OJ.
- Suite à la démission de M. Pelletier, VERTS, le prochain viennent-ensuite est M. Romain BAJULAZ qui sera également assermenté.
- En ce qui concerne la démission de Patrick Buchs, VL, le Bureau ayant reçu sa lettre après sa séance, il sera remplacé lors de la séance du mois d'octobre.
- Le Bureau a accordé les délais de réponse aux postulats suivants :
 - Au 3 octobre pour le postulat de M. Yves Gauthier-Jaques sur la stratégie numérique ;
 - Au 14 novembre pour celui de M. Pierre Girard concernant la ligne 805 des TPN et celui de M. Alexander Federau pour les transports à la demande ;
 - Au 12 décembre pour celui de Mme Ariane Schwab Hug pour la transition vers une alimentation plus durable ;
 - Au 26 juin pour le postulat de M. Alexander Federau concernant le 30 km/h en ville.
- M. le Président a donné au Bureau ses démissions du Conseil intercommunal, de la COREG et de la commission des pétitions.
- Pour des questions d'écologie et d'économies, les bouteilles d'eau qui sont à disposition ne seront plus distribuées, une fois le stock épuisé. Chacun a reçu un beau Thermos « Nyon s'engage » que chacun est encouragé à utiliser. Des verres lavables seront mis à disposition pour les personnes l'ayant oublié.
- M. le Président rappelle la date du 3 octobre pour une présentation de la DGAIC /Préfecture, notamment sur le fonctionnement des commissions et la façon de travailler, le secret de fonctions et l'utilisation des postulats/motions. Il encourage tous les Conseillers à venir à 19h à cette date, non seulement les nouveaux, mais également les plus aguerris au Conseil qui auront également des choses à apprendre.
- Plus ou moins chaque année, un souper du Conseil est organisé. C'est l'occasion de faire connaissance avec des élus d'autres groupes et de passer un moment convivial fort

apprécié. Celui-ci a été fixé au 31 octobre. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

- Les Conseillers ont reçu deux invitations pour le LPAF Festival qui se tiendra du 8 au 11 septembre. Les organisateurs ont la gentillesse d'offrir deux billets pour une soirée à choix.

5. Communications municipales

Comme chaque année à la même période, la Municipalité annonce les tarifs de l'électricité pour l'année suivante. M. le Municipal Pierre WAHLEN annonce que, compte tenu du contexte géopolitique, les nouvelles ne sont pas très bonnes. Le prix de l'électricité est composé de trois éléments, l'achat, le réseau et les taxes. Le coût d'achat de l'électricité va passer de 9 cts à 20 cts Kw/h et, au final, ce sera une hausse d'environ 12 cts sur le prix de l'électricité, à partir de janvier 2023. La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années à prendre des dispositions pour essayer de diminuer l'emprise de cette hausse. La première est de travailler sur les énergies renouvelables, comme le ThermorésÔ (si voté plus tard dans la soirée) qui permettra d'avoir une indépendance énergétique beaucoup plus grande et être moins soumis aux variations du marché pour l'énergie, ou encore Novosolis qui installe sur les toitures des panneaux photovoltaïques ou encore grâce à l'augmentation de la nouvelle taxe sur l'efficacité énergétique, dont une partie permettra de financer de manière plus importante la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures privées. Une annonce sera faite à la fin de l'année. Deuxièmement, la Municipalité travaille sur un grand plan d'économie des énergies (chauffage, électricité) pour toutes les dépenses des bâtiments de la ville. Une task force est mise sur pied pour proposer à la Municipalité un plan d'économies à mettre en œuvre dès cet automne. Des économies volontaires et qui éviteront, il l'espère, que la Confédération ne doive imposer des économies d'énergie. Toute l'énergie que l'on ne dépense pas, on n'a pas besoin de la payer. C'est bon pour le portemonnaie et pour le climat. Il engage toute la population à entrer dans ce cycle d'économies, de sobriété. Il rappelle le programme éco-logements auquel les citoyens peuvent faire appel. Les personnes intéressées peuvent s'adresser auprès des Services industriels. Ces visites permettent de réaliser d'importantes économies d'énergie. Il engage les uns et les autres à faire ce que va faire la Municipalité, épargner et économiser de l'énergie. La Municipalité est consciente qu'une précarité énergétique peut s'installer, que cette hausse va mettre en difficulté de nombreux foyers. Elle va suivre attentivement ce que vont faire la Confédération et le Canton pour aider les personnes en difficulté et voir de quelle manière son aide éventuelle pourrait être coordonnée à ce que préparent la Confédération et le Canton.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à Mme Marie CALIRI qui signalait que certains chenaux du centre-ville semblaient être mal entretenus. La Municipalité tient à la remercier de cette information et lui demande s'il est possible de localiser précisément les immeubles concernés. Ils adresseront un courrier aux propriétaires les enjoignant à faire réparer les chenaux défectueux. Elle rappelle également aux Conseillers l'inauguration, suite à l'assainissement, de la décharge Molard-Pareillet, pour laquelle ils ont reçu une invitation pour le 9 septembre. Elle a aussi le plaisir d'informer les Conseillers qu'ils n'ont plus d'opposition concernant le projet de sentier de mobilité active dans le secteur Couchant-Hôpital, voté par le Conseil le 14 mars dernier. Les travaux pourront débuter ces prochains jours. Enfin, plusieurs Conseillers ont demandé une nouvelle traversée piétonne sécurisée sur l'avenue Alfred-Cortot au droit du chemin des Saules et du Couchant, elle signale que les travaux ont été entrepris cet été. Cette traversée permettra un meilleur franchissement de l'avenue par les deux roues.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN concernant la plage des Trois Jetées. Ils ont eu une séance avec le gérant du restaurant de la plage et lui ont rappelé que les places de parcs sur le site étaient réservées uniquement aux livraisons. Ils ont également pu constater ce jour-là, que le véhicule était stationné plus longtemps que nécessaire. Ils espèrent ne pas avoir à rappeler ce message, mais le feront volontiers si nécessaire.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ informe le Conseil qu'une structure d'accueil temporaire de réfugiés ouvrira à Nyon l'année prochaine. Suite à l'arrivée de nombreuses personnes ayant dû fuir leur pays, la Suisse se doit de jouer son rôle d'accueillir des réfugiés sur son territoire. Cela touche tous les cantons, dont le nôtre. C'est ainsi que l'EVAM a approché les communes vaudoises pour trouver, ensemble, des solutions pour héberger ces personnes.

Après Gland, Morges, Gryon et Lausanne, Nyon a aussi été interpellée par le Canton. La loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) prévoit de faciliter, en cas de crise migratoire, la mise en place de structures temporaires. L'EVAM et la Municipalité de Nyon ont travaillé en étroite collaboration pour pouvoir accueillir sur le territoire nyonnais des requérants d'asile. Par ce biais, une structure provisoire verra le jour sur le site de la Levratte, sur la parcelle communale N° 784. Elle pourra accueillir environ 90 personnes, familles, hommes, femmes et enfants. La Municipalité compte sur les Nyonnais-es pour accompagner et intégrer ces futurs réfugiés. Cette structure provisoire, construite et financée par l'EVAM, ouvrira en mars 2023. La mise à disposition du terrain par la ville sera réglée par une convention de bail à loyer. Une mise à l'enquête aura lieu vers mi-septembre et le Canton, de par l'article 28 de la LARA, sera compétent pour délivrer le permis de construire en actionnant la clause d'urgence prévue par cet article. Une séance d'information sera organisée, conjointement par l'EVAM et la ville, le 28 septembre 2022 à 20h à la salle communale pour aller à la rencontre des voisins et répondre à leurs questions ou leurs éventuelles inquiétudes. D'autre part, une foire aux questions sera disponible sur le site de la ville de Nyon dans quelques jours. La Municipalité se réjouit de pouvoir accueillir ces personnes ayant fui la guerre et fera tout son possible pour faciliter leur intégration.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES répond à Mme Marie CALIRI concernant le circuit de trotinettes et rollers installé dans la cour du centre-ville, le pump-track. Il signale qu'il avait été mis à disposition par le Canton de Vaud, Service de l'éducation physique et du sport, dans le cadre de l'année du vélo. Il a bougé dans l'ensemble du canton. Au vu du très grand succès qu'il a rencontré dès les premières minutes, le Service des sports réfléchit à proposer à la Municipalité d'acquérir un pump-track. Cette démarche sera faite en concertation avec le Service de la cohésion sociale, puisqu'ils voient potentiellement un intérêt à faire bouger cette structure entre les différents quartiers de la ville. En cas d'acceptation de la Municipalité, ils reviendront vers le Conseil.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Alexander FEDERAU au sujet du Gymnase de Nyon et de son extension à Etoy, en relation avec l'absence de correspondance avec les horaires des transports publics. Il rappelle que la situation de la formation post-obligatoire préoccupe toujours la Municipalité, mais ils constatent que la configuration, qu'ils avaient déjà désapprouvée l'an dernier, est toujours d'actualité. La marge de manœuvre des instances communales demeure très faible, voire inexistante. Le dossier est exclusivement en mains cantonales qui sont chargées de planifier la construction des gymnases, quand bien même ils ont imposé de planifier la construction des écoles, ce qui a été fait à Nyon. Malgré un courrier au Conseil d'Etat et un bref entretien avec Mme Amarelle, qui, par ailleurs, disait que les chiffres n'étaient pas bons, alors qu'ils provenaient de leurs services, et que la situation n'était pas si mauvaise que ça, force est de constater que cela ne va pas s'améliorer. Il y a un très grand retard dans la planification des constructions de gymnases dans le Canton et cela ne va pas s'améliorer si le cursus passe sur quatre années. De plus, quand on sait qu'il faut entre six et huit ans pour pouvoir planifier une construction de ce type, pour autant qu'il n'y ait pas besoin d'un plan de quartier, cela ne va pas être simple. Pour le moment, un gymnase à Gland ou Rolle ne fait pas partie des priorités du Canton, ils n'envisagent pas de construire un autre gymnase dans le district. La seule chose qu'ils peuvent faire c'est de demander d'améliorer l'accessibilité du site d'Etoy, puisqu'une partie des élèves sont des Nyonnais qui habitent près du Gymnase de Nyon. Il propose de thématiser à nouveau la question lors de la prochaine assemblée des syndics du District et de rappeler au Conseil d'Etat la préoccupation des autorités nyonnaises par rapport à cette situation.

6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de M. Romain BAJULAZ, VERTS et M. Yann FARGNOLI, UDC et leur souhaite la bienvenue.

7. Elections dans diverses commissions permanentes.

Pour l'UDC, Mme Béatrice ENGGIST propose les candidatures suivantes :

Pour la COFIN, M. Yann FARGNOLI.

Pour la commission des pétitions, Mme Béatrice ENGGIST.

Pour la commission de recours en matière de taxes et impôts, M. Willy NICOLE.

Pour le COREG/Conseil intercommunal, le siège reste vacant.

Ils sont tous élus à l'unanimité.

Pour les Verts'Libéraux, M. Bernard UELTSCHI présente la candidature de M. Alex BRAUNWALDER pour la COREG et le Conseil intercommunal de Région de Nyon. Il est élu à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. Rapport de commission – Préavis 2022/43

Locaux communaux de la place du Château - Demande d'un crédit d'études et de réalisation de CHF 2'258'100.- TTC pour le réaménagement des locaux communaux de la place du Château 1, 3, 5, 10 et de la Ferme du Manoir.

Rapporteuse : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

M. Michael SAUERLAENDER signale que le préavis 43 a donné lieu à d'intenses débats au sein de la commission. Tous les membres de la commission se sont entendus sur l'importance de réadapter les bâtiments administratifs avec le départ de la Police et ainsi accepter le crédit d'étude et de réalisation de ces travaux. Toutefois, la transformation de la salle de la Bretèche en un établissement de type bar/café avec une restauration légère a cristallisé les débats. Comme plusieurs membres de la commission, la réaffectation de cette salle en un lieu dédié à la restauration ne lui semble pas aboutie. Cette salle était, au moment de la commission, la seule salle de réunion au centre-ville pouvant correctement accueillir plus de 20 personnes. La transformation de la salle des Maquettes, scénario qui est venu à la rédaction du rapport, pourrait partiellement combler ce manque, mais cela ne résoudra pas les besoins en place pour le dépouillement des élections et autres utilisations que la Bretèche permet aujourd'hui. Si le crédit d'étude est voté pour la réaffectation de cette salle à un café-restaurant, la nature du devenir de cette salle sera scellée avant même de pouvoir concevoir autre chose. L'étude ne portera que sur la transformation en un établissement public de type café/bar. La salle est spacieuse pour les réunions, mais il se demande si elle est vraiment adaptée pour y disposer bar et tables pour assurer un chiffre d'affaires et rendement pérenne au restaurateur. De nombreuses questions sur la rentabilité et la faisabilité subsistent, dont un WC handicapé, des cuisines, etc...

Il se demande également pourquoi se figer uniquement sur de la restauration dans un endroit qui n'est a priori pas optimal pour cela. L'étude pourrait inclure d'autres types d'activités : boutique du Château, produits du terroir avec petite consommation, office du tourisme ou même coiffeur ! L'objectif annoncé du préavis est l'animation de l'espace public et la vitalité de la Place du Château, une autre affectation remplirait tout aussi bien cet objectif avec possiblement moins de contraintes. L'avenir de la salle de la Bretèche ne lui semble pas aussi urgent et mérite une étude plus approfondie concernant le futur de cette salle. Il propose d'amender le préavis, amendement qui n'aura aucun impact sur la réalisation du reste du préavis, de la façon suivante :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'258'100.- TTC pour le réaménagement des locaux communaux de la Place du Château 1, 3, 5, 10 et de la Ferme du Manoir, en excluant la salle de la Bretèche. Cette salle devra faire l'objet d'un préavis séparé avec l'étude de son

réaménagement ou non, incluant une analyse complète et chiffrée sur le potentiel et la viabilité de différentes alternatives à son changement d'affectation et non pas exclusivement un établissement public tel que présenté dans le préavis 2022-43.

M. le Président lui fait remarquer que son amendement n'est pas entièrement valable. Il est possible d'exclure la salle de la Bretèche, mais le fait de demander une étude séparée n'est pas possible dans le cadre d'un amendement. Il faudrait déposer un postulat pour le faire.

M. Michael SAUERLAENDER signale que, lors de la commission, il a été mentionné qu'il y aurait de toute façon une étude de réalisation plus tard, mais que la réaffectation était déterminée. Raison pour laquelle l'amendement était formulé ainsi.

M. le Président lui explique qu'il ne peut pas demander une étude en modifiant les conclusions.

L'amendement est dès lors modifié de la façon suivante :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'258'100.- TTC pour le réaménagement des locaux communaux de la Place du Château 1, 3, 5, 10 et de la Ferme du Manoir, en excluant la salle de la Bretèche.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST trouve que la réflexion de M. Sauerlaender est très pertinente. En effet, il serait dommage de rajouter des vitrines froides, bien que ce soit déjà une actualité. C'est un emplacement de rêve où viennent beaucoup de touristes. Il faut avoir un peu d'imagination. On peut prévoir des glaciers ou dégustations de vins locaux, mais concernant les salles de conférence, il lui semble que la ville en possède passablement. Elle a le souvenir d'avoir été à une réunion dans la salle de conférence des pompiers qui est grande, aux SI et à l'Usine à Gaz également. Elle demande de profiter des endroits qui sont au vu du public et qui font de la publicité plutôt que de recréer des vitrines froides comme cela a déjà été fait à la Grenette.

M. le Municipal Claude ULDRY trouve le rapport très clair et excellent. Néanmoins, il se permet un complément d'information pour les personnes qui n'ont pas assisté à la séance de la commission. Il est dit dans le préavis au point 2.6, qu'ils reviendront devant le Conseil avec le résultat de l'étude sur la Bretèche, dès qu'ils auront les locataires connus et leurs besoins. Il parle des deux espaces qu'ils souhaitent mettre à disposition. Il pense que c'est à ce moment que le Conseil devrait décider s'il est préférable d'avoir une vitrine froide, une salle pour les partis politiques et le dépouillement des élections, bien que ceci ait déjà été réglé par le SAG. Ils se sont déjà approchés des différents services pour être sûrs qu'ils arriveraient encore à faire ce genre de dépouillements (votations et élections). Ils reviendront avec cette fameuse étude et les réponses aux questions viendront à ce moment lorsqu'ils connaîtront les locataires et leurs besoins. Ce sera à ce moment que le Conseil pourra dire s'il ne veut pas d'un café. Effectivement, ils n'ont pas misé uniquement sur la restauration. Il a parlé d'un glacier ou, comme ce fut le cas à la Grand-Rue, un café et antiquités, ils ne sont pas fermés, même si dans le préavis il est écrit « type café/bar ». Par contre, comme le dit Mme Enggist, il y a largement assez de salles pour remplacer la Bretèche. Ils ont fait une deuxième étude pour la commission qui montre qu'en ajoutant deux tables à la salle des maquettes, ils arrivent à 28 places. Les seuls travaux qui seront immédiatement faits à la Place du Château 1 sont au deuxième étage, dans l'ancienne cafétéria, puis salle informatique avec ce crédit, pour faire une salle de conférence de 25 places.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES peine à comprendre la démarche de la Municipalité. Il est clairement mentionné « demande de crédits d'étude et de réalisation » pour le réaménagement des locaux communaux. Il vient d'entendre que tout à coup, on fait encore des études et il a l'impression que la charrue a été mise avant les bœufs. Dès le moment où le préavis sera accepté tel quel, le crédit de réalisation ayant été accepté, cette assemblée n'aura certainement rien d'autre à dire que d'accepter ce qui sera réalisé après.

Mme Laure DAMTSAS a bien entendu M. le Municipal, mais dans le préavis, il est bien spécifié que la salle de la Bretèche sera transformée en établissement public de type café/bar avec une offre de restauration légère selon le concept proposé par l'exploitant qui sera retenu. Elle

comprend que l'affectation n'est pas figée, or ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans le préavis. Elle aimerait également connaître les montants investis pour le crédit de réalisation de ces deux établissements.

M. Pierre PATELLI convient que c'est une des meilleures salles de réunion sur une belle place, mais il pense que c'est inutile de se rencontrer dans cette salle, il s'agit d'une vitrine froide ce que la droite, en général, combat. Après ce sera sûrement un café et il faut voter dans ce sens.

M. Michael SAUERLAENDER remercie M. le Municipal pour ses clarifications. Puisque tout sera dans un futur préavis, il se demande pourquoi ne pas tout rassembler en un et laisser la Bretèche de côté. Cela évite des demis mesures.

Quand il entend qu'il ne faut pas étudier le cas de la Bretèche, M. Jacky COLOMB, a un peu de mal. Si on veut savoir ce que l'on va en faire, il est préférable d'en faire l'étude. Le préavis est très clair. On parle d'étudier l'aménagement et l'étude va peut-être prouver que d'autres idées seraient meilleures. Il lui paraît logique et cohérent que l'on fasse l'étude de la Bretèche dans le cadre de l'étude généralisée de tous les locaux de la Place du Château. Cette salle est très belle et elle sera donnée à la population qui en fera un bien meilleur usage et beaucoup plus souvent que quelques partis politiques qui se réuniraient. Il demande de ne pas voter cet amendement.

Mme Monique CHEVALLAY PIGUET, à la lecture du préavis, du rapport et du travail de la commission qui a été fait, ainsi que les précisions apportées par M. le Municipal Claude ULDRY, pense que tout le monde est d'accord sur le déménagement des différents services, ce qui est très important. L'autre chose importante, et elle rejoint M. Colomb, est de rendre cet espace à la population. Il est de plein pied avec une vitrine et vue sur le Château, élément très important de notre ville. On voit que la place est vivante depuis que les terrasses ont été aménagées et elle pense que c'est de leur devoir de penser aussi aux citoyens nyonnais de l'accessibilité de ce lieu et de ne pas la garder pour leurs propres réunions qui pourront très bien se tenir ailleurs dans de très bonnes conditions. Elle recommande de refuser l'amendement.

M. le Municipal Claude ULDRY comprend l'émotion que crée cette salle historique. Il répond à Mme Damtsas en précisant que dans le préavis, zéro franc seront dépensés pour la salle de la Bretèche. Dans tous les préavis qu'il a présenté depuis 16 ans, il y avait trois étapes : concours, appel d'offres, mandat d'études parallèles, puis un crédit d'études et enfin un crédit de réalisation. Tous les projets passaient trois fois devant le Conseil, à l'exception du temple qui est passé quatre fois, car il a fallu faire un diagnostic en premier. Aujourd'hui, il a été expliqué à la commission, qu'ils allaient faire études et réalisation de ces locaux, c'était un petit risque. C'est également pour cette raison que les « Divers et imprévus » sont un peu plus élevés que dans un crédit de réalisation qui a été précédé d'un crédit d'étude. Ils souhaitent aller un peu plus vite pour faire en sorte que, lors du départ de la police, prévu le 1^{er} avril 2023, ils soient prêts à avoir des locaux qui puissent être occupés. Ce n'est pas pour spoiler le Conseil communal, c'est pour aller un peu plus vite. C'est un mini risque, puisqu'il n'y a pas de soumission rentrée. Il a été dit également que cela pourrait être les vigneron qui viendront à cette place. Ils vont faire un appel d'offres à commerçants. Quand ils auront deux propositions qui leur semblent correctes, ils étudieront, par la voix de leur budget interne, les besoins. Ils chiffreront ces besoins et reviendront avec un crédit de réalisation. A ce moment, les Conseillers pourront se positionner de savoir si les locataires conviennent. Au dernier moment, ils pourront toujours dire qu'ils ne veulent pas de locataire. Le manque de salles est un faux prétexte et il faut dynamiser cette Place du Château. Ils reviendront avec un crédit pour les équipements, car ils ne veulent pas non plus de grands commerces, tel que Star Buck Café qui paierait même l'équipement. Ils souhaitent proposer autre chose. Et si les vigneron répondent à l'appel d'offres, ce pourrait être eux. Il serait enchanté de ne plus avoir ce chalet en bois qui va beaucoup mieux à St-Cergue que devant le Château.

Pour M. Yves GAUTHIER-JAQUES, s'il a bien compris les propos de M. le Municipal, les dépenses qui sont demandées dans ce préavis concernent tout sauf la salle de la Bretèche, et le Conseil devra statuer sur l'avenir de cette salle avec le crédit de réalisation pour les aménagements qui devront être faits en conséquence, suite à l'appel d'offres. M. le Municipal Claude ULDRY confirme que c'est exactement cela. La réaffectation de cette salle ne lui pose aucun problème, au contraire, il serait également favorable de voir les vigneron.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 48 non, 18 oui et 9 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui, 3 non et 5 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'258'100.- TTC pour le réaménagement des locaux communaux de la place du Château 1, 3, 5, 10 et de la Ferme du Manoir ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

9. Rapport de commission – Préavis 2022/47

Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une révision des taxes et émoluments liés à la construction » - Nouveau Règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Rapporteur : M. Pierre PATELLI lit le rapport de M. Mathieu FARINE

La discussion sur l'amendement de l'article 4 proposé par la commission est ouverte.

Le nouvel article proposé est :

Article 4

“Sont exonérées à hauteur de 50% les émoluments concernant la demande de permis pour :

- a) des travaux qui visent à augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- b) des travaux d'installations de production d'énergies renouvelables ;
- c) les constructions dédiées exclusivement à des logements d'utilité publique, selon la définition de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Lorsque la demande visée par la lettre a) ou b) ci-dessus est comprise dans une demande de permis de construire portant sur de plus amples travaux, l'alinéa premier n'est pas applicable.”

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion sur l'amendement de l'article 8 proposé par la commission est ouverte.

Le nouvel article proposé est :

Article 8

Lorsque la Commune fait appel à un spécialiste technique, tel qu'ingénieur-conseil, architecte, urbaniste, ou conseil juridique (externes à l'administration communale), les honoraires de ces spécialistes sont refacturés au prix coûtant à l'auteur de la demande défini à l'article 2.

Cette disposition ne s'applique qu'en cas de procédure visée à l'article 7, soit durant l'instruction des demandes d'autorisations, à l'exclusion des procédures juridiques pouvant en découler.”

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion générale est ouverte.

M. Jacky COLOMB a vu que dans la commission certains membres ont été étonnés que l'objectif de couverture n'était fixé qu'à 51% et se posaient la question pourquoi pas 75 ou 100%. La réponse de la Municipalité le stupéfie. En fait, on a peur qu'il y ait des recours, alors on fait un bon prix. Il rappelle qu'un des buts de cette révision était d'essayer de faire entrer dans les caisses de la commune ce qui correspond au travail effectué et aux coûts induits. Dans ce cas, si on est à 50% simplement parce qu'on a peur d'avoir des recours, il trouve que c'est une politique timorée. Il suggère que l'on monte ce pourcentage, quitte à l'ajuster si vraiment il y avait une avalanche de recours. On fait d'abord le travail et ensuite on essaie de rectifier. Cela sera plus facile dans le sens de la baisse que de la hausse. Il ne sait pas s'il est possible de faire un amendement et il demande comment est fixé cet objectif de 51%.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ explique qu'il était assez facile de calculer les frais engendrés par les services du SDT, par contre, il y a plusieurs autres services qui travaillent et cela n'était pas évident de fixer ce taux. Ils ne peuvent pas non plus dépasser les coûts. Le but était d'arriver à trouver un compromis acceptable. Le Règlement a été vu par le Canton et accepté par celui-ci. Ils se sont d'ailleurs largement inspirés du règlement cantonal.

M. Pierre PATELLI mentionne un exemple dont il a été question lors de la commission. Vevey avait un taux de 100% et ils ont perdu devant le Tribunal de recours, raison pour laquelle cette proposition a été faite à 50%. Il pense que c'est un compromis trouvé entre les différents partis pour ce nouveau taux.

M. Jacques HANHART demande si cette manne supplémentaire permettra de financer un jour le plan général d'affectation qui est en souffrance depuis 1991.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui signale que la Municipalité lance un PDCOM (Plan directeur communal) et en parallèle, peu de temps après, ils lanceront la révision du plan d'affectation communal.

Mme Valérie MAUSNER LEGER pense que le principe des taxes est la couverture des frais. On ne doit être ni en-dessus, ni en-dessous. Elle ignore le cas veveysan avec la couverture de 100%, mais peut-être que derrière cette couverture des frais, il y a aussi un principe de transparence. La commune doit pouvoir prouver que ce qu'elle facture corresponde à des coûts. C'est peut-être là-dessus que la commune de Vevey s'est fait reprendre et non sur le principe de 100% de couverture des coûts. Elle se demande pourquoi ce taux de 50% et pas 90% pour pouvoir arriver à prouver les frais encourus. Elle s'interroge également sur le principe de seulement 50%.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

La parole n'est demandée pour aucun chapitre, ils sont donc tous acceptés.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 3 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/47 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une révision des taxes et émoluments liés à la construction » ;
2. d'adopter le nouveau Règlement communal amendé concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
3. de charger la Municipalité de transmettre le Règlement au Département cantonal des institutions et du territoire, en vue de son approbation.

**10. Rapport de commission – Préavis N° 2022/50
Secteur En Clémenty - Servitude de passage public à pied – levée de l'opposition.**

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND fait un petit historique de ce dossier qui a débuté il y a bientôt 25 ans. Il rappelle le préavis 261/2016, pour lequel la Municipalité de Nyon organise une séance publique d'information pour présenter le Plan partiel d'affectation « En Clémenty » (PPA). Le projet de servitudes sur les parcelles 500 et 511 avait été abandonné pour des jours meilleurs selon le Chef de l'Urbanisme. En 2016, on écartait le problème des servitudes. Le 11 septembre 2018, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) annule la décision de notre Conseil prise par manque d'information. Préavis 211/2020 : la Municipalité de Nyon présente le 12 novembre 2019 une nouvelle mouture du PPA sans régler les servitudes. Nouveau recours à la CDAP. Le préavis 2022/50 que la Municipalité présente le 28 juin, objet du débat a pour buts essentiels de lever les oppositions et inscrire une servitude publique prise seulement sur la parcelle 511. Ce préavis propose enfin une servitude ignorée depuis 2016 par le Chef de service.

A l'origine de toute la problématique de Clémenty il y a l'intransigeante décision municipale d'imposer 20% de loyers en plus aux propriétaires d'un projet résidentiel en harmonie avec le bâti existant à côté (parcelle 500). Perdre cette cohérence en ajoutant 20% de logements d'utilité publique pour seulement 10 ans est une ineptie. Pour cela, une compensation a été accordée en droits à bâtir supplémentaires. Cela portera le coefficient d'utilisation du sol (CUS) de 0,8 à 1.0, soit un étage de plus. Ils seront ajoutés inégalement sur les 6 bâtiments à cause du bruit routier. Ainsi certains bâtiments seront surélevés de 2 étages de plus que la parcelle 500 à côté. Comment après cela trouver des arrangements avec des gens que l'on a floués au prétexte que ce sont des nantis ? Si l'on avait voulu dresser des Nyonnais les uns contre les autres on ne s'y serait pas pris autrement.

Ce dossier a été sous la responsabilité successivement de deux syndics, quatre municipaux et cinq Chefs de service. On peut dire bravo à tous. Les tribunaux ont été sollicités à deux reprises. Selon le dicton, jamais deux sans trois. Tout cela pour quelques appartements supplémentaires durant 10 années. Finalement quel que soit le résultat, il faudra que la COGES et la COFIN investiguent sur les coûts engendrés pour financer de telles opérations. Il ne remet pas en cause des constructions sur la parcelle 511. Il trouve que le système déployé à Clémenty depuis le début mérite d'être connu, ne fût-ce que pour éviter des récidives. Cette pratique ne doit pas perdurer. Seul un signal fort pourra laisser des traces dans les mémoires, il faut refuser le rapport majoritaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 52 oui, 17 non et 6 abstentions :

1. de constituer une servitude de passage public à pied sur la parcelle N° 511, selon le plan de la servitude annexé au présent préavis ;
2. de prendre acte que le projet de constituer une servitude de passage public pour tous véhicules est abandonné ;
3. de lever l'opposition de la PPE Haute-Combe, propriétaire de la parcelle N° 3587 et copropriétaire de la parcelle N° 500, ainsi que des copropriétaires composant cette PPE.

11. Rapport de commission - Préavis N° 2022/51
Parc Perdtemps - Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 640'000.- pour le financement de 4 postes de travail relatifs au développement du projet « Pleine Terre » sur 10 ans maximum - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication.

Rapporteur : M. Olivier RIESEN lit le rapport de M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte de l'organisation de projet et des principes du déroulement des études de la phase du projet global, ainsi que des besoins en ressources internes pour conduire les études et accompagner la démarche ;
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets des exercices 2023 à 2032 un montant de CHF 640'000.- TTC, destiné à financer la création de 4 postes de travail à 100% en contrat à durée déterminée (CDD) ou maximale (CDM), rattachés respectivement au Service du territoire, au Service des infrastructures, au Service de l'environnement et au Service d'architecture. Ce montant sera porté aux comptes N° 351/420/430/440.3011.00 – *Traitements* et suivants.
3. de prendre acte de l'évolution des besoins en ressources internes sur la durée du développement et de la réalisation du projet, nécessitant la création de postes de travail supplémentaires qui feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'établissement du plan d'affectation et la mise au point d'un concept de communication ;
5. de porter ce dernier montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

12. Rapport de commission – Préavis 2022/53
Stratégie Biodiversité 2022 – 2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 315'000.- TTC pour financer la mise en œuvre de la 1ère étape du Plan d'action - Demande d'un crédit annuel de CHF 139'000.- charges comprises pour la création d'un poste de chef-fe de projet à 100 % au Service de l'environnement.

Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui et 1 abstention :

1. de prendre acte de la Stratégie Biodiversité 2022-2030 et de son Plan d'action ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 315'000.- TTC pour financer la première étape de mise en œuvre du Plan d'action Biodiversité jusqu'à fin 2025 ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;

4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 139'000.- au budget 2022, en augmentation des comptes N° 410.3011.00 et suivants, afin de financer la création d'un poste de chef-fe de projet à 100% au sein du Service de l'environnement ;
5. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2022 en fonction de la date d'entrée en fonction et que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants.

Après le vote, M. Jacques HANHART signale que lors de la commission, il est intervenu sur l'exigence des 5 ans d'expérience. Il s'étonne que les jeunes Conseillers présents ce soir ne se soient pas levés contre cette demande. Si la commune et les autres entités publiques n'engagent que du personnel ayant 5 ans d'expérience, qui va donner la chance à un jeune de l'acquérir. Dans le privé, on dit qu'on veut bien les engager, mais ils font une année ou deux et s'en vont.

M. le Président l'interrompt et lui rappelle que la discussion est close.

13. *Rapport de commission – Préavis N° 2022/55*
Demande d'un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! » - Amphithéâtre de Nyon.

Rapportrice : Mme Marina ALBERTI

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB a lu récemment un article dans la presse où le conservateur de l'amphithéâtre était interrogé. Il disait, entre autres, qu'un quart seulement de la surface avait été fouillée. Il n'en a pas été question lors de la commission, personne n'a soulevé la question, mais il souhaite savoir si cela va être fait et s'il faut s'attendre à des surprises, notamment financières.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES pense en avoir parlé lors de la commission. Les fouilles vont se faire en fonction de l'impact potentiel du projet qui sera dessiné. Cela n'est pas forcément une politique de la part de la conservation du patrimoine de forcément fouiller s'il y a des zones à fouiller. C'est en fonction du projet qui va être fait. Il lui semble que cela a été évoqué en commission.

M. le Municipal Claude ULDRY confirme que cela a été évoqué en commission, et, de plus, cela figure au point 4.5 à la page 12, au paragraphe de la poursuite des fouilles archéologiques. Jusque-là, 85 m² ont été fouillés et il sera probablement nécessaire, quand ils connaîtront l'emprise du projet d'aménagement de continuer ceci. La répartition est prévue selon la nouvelle loi sur les fouilles archéologiques. Le Canton participe désormais en bonne partie au prix de ces fouilles.

M. Jacky COLOMB les prie d'accepter ses plus plates excuses, il a dû s'assoupir un moment et est très satisfait de la réponse.

M. Claude FARINE trouve dommage que l'on ne saisisse pas l'occasion de fouiller un peu plus largement ce secteur. Dans l'article auquel fait référence M. Colomb, il est indiqué que beaucoup de choses sont encore à découvrir. Il cite notamment un théâtre, ainsi que d'autres monuments romains qui n'ont pas encore été découverts pour l'instant. D'autant plus que dans un passé récent (30-40 ans), la place du Marché a été totalement éventrée et des choses très intéressantes ont été découvertes, qui n'étaient pas en relation avec le lieu où elles ont été découvertes. Il pense qu'il faut creuser la question.

Mme Marina ALBERTI fait remarquer à la page 3 du rapport il est indiqué qu'une bonne partie du monument n'a pas été fouillée. De nouvelles fouilles doivent être soumises à une

commission scientifique. D'autre part, elle signale avoir oublié d'indiquer que M. Claudio Di Lello, Chef de service du SDA, était également présent à la commission.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS rassure M. Farine en lui précisant que, généralement, les archéologues ne sont pas avares de demander des fouilles supplémentaires. La présence dans l'organisation de ce projet de compétence archéologique sera très importante. La commission scientifique est non seulement composée d'un mandataire externe, mais aussi des membres du Canton, de la Confédération, des universités ainsi que d'autres archéologues qui vont intervenir dans le projet, de même que M. Anastassov présent dans la salle avec qui chacun peut s'entretenir à l'issue de la séance. Il rassure le Conseil que si des fouilles pertinentes doivent être faites, elles seront faites.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du préavis N° 2022/55 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal David Lugeon et consorts intitulée « Accede Juli ! » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'757'000.- TTC pour les études portant sur la préservation et la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**14. *Rapport de commission - Préavis N° 2022/56
Augmentation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais - Demande de crédit de CHF 8'000'000.- pour la dotation du capital-actions - Demande de crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon - Demande de crédit de CHF 699'000.- en vue de doter les SIN et le SDI des ressources humaines nécessaires à la réalisation du thermo-réseau.***

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU rappelle l'importance de ce préavis pour la ville de Nyon, à son sens, un des plus importants de la législature. Avec le chauffage à distance et la géothermie, la ville est en train de se doter d'une infrastructure efficace et, il l'espère, bientôt accessible à chacun et chacune. C'est grâce à ce réseau que beaucoup de personnes sortiront des énergies fossiles pour le chauffage. Une fois raccordé à la géothermie, ils seront également à l'abri des secousses du marché de l'énergie, la géothermie étant une source de chaleur quasi infinie, économique et renouvelable. Il invite les Conseillers à accepter ce préavis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, comme il l'a évoqué lors de la commission, reste quand même un peu sur sa faim concernant les coûts de gestion des ressources humaines. Elles seront prises en charge par la commune en termes de gestion. C'est un point qui est resté un peu ouvert et n'a pas été plus évoqué car ils estimaient qu'à ce stade, il était difficile d'obtenir de la part du Municipal des informations relativement claires de l'impact que cela représentera en termes de coûts cachés que le service concerné devra assumer, ainsi que la charge de travail que va représenter l'ajout de personnes qui seront rattachées aux SI. Il souhaite que M. le Municipal s'engage devant ce Conseil à communiquer d'ici une année lorsque l'ensemble du personnel sera mis en place, le coût réel pour la ville.

M. le Municipal Pierre WAHLEN fait remarquer que la ville de Nyon a environ 600 collaborateurs. On parle entre 1,4 et 3,8 EPT qui seront gérés par la ville de Nyon pour ThermorésÔ. Il faut savoir qu'en parallèle, Romande Energie pratique, pour les collaborateurs qu'elle va mettre à disposition du ThermosésÔ, de la même manière. Il y aura pratiquement autant de collaborateurs de Romande Energie que des SIN. Il verra avec ses collègues des

finances et des RH si on peut lui apporter un montant. Ce qui est sûr, est que cela prendra plus de temps pour décompter les heures passées à gérer ces EPT que le travail réel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 3 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation du capital-actions de « ThermorésÔ Nyon SA », dans une proportion de 50% équivalente à l'autre partenaire du projet, en l'occurrence Romande Energie à Morges ;
 - a. d'autoriser la Municipalité à souscrire à l'augmentation du capital-actions de la société ThermorésÔ Nyon à raison de CHF 8'000'000.- et à libérer les actions par un apport en espèces. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9153.01 – *Titres et papiers valeurs* ;
2. d'accorder un crédit de CHF 162'000.- TTC en vue d'évaluer le potentiel d'utilisation de la ressource aquathermie à Nyon inscrit dans le compte N° 9149.02 – Autres biens SI dont la dépense sera amortie via un prélèvement d'un montant équivalent sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32 ;
3. d'accorder un crédit annuel de CHF 549'000.- correspondant à 4.2 postes équivalent plein temps en vue de doter les Services industriels de Nyon des ressources humaines nécessaires à la réalisation, à la gestion et à l'exploitation du thermo-réseau, selon le séquençement suivant :
 - a. d'autoriser la Municipalité à inscrire un dépassement budgétaire 2022 de CHF 117'500.- correspondant à 1.8 EPT, lequel sera porté dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer) ;
 - b. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budget 2023 à 2027 un montant de CHF 495'000.- correspondant à 3.8 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer) ;
 - c. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2026 et 2027 un montant de CHF 54'000.- correspondant à 0.4 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer) ;
 - d. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2028 et suivants un montant de CHF 414'000.- correspondant à 3.2 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 840.3011 et suivants (à créer) ;
 - e. de prendre acte que les montants à engager entre 2022 et 2027 dépendent de l'avancement de travaux de construction et qu'ils pourraient être décalés dans le temps ;
4. d'accorder un crédit annuel de CHF 150'000.- correspondant à 1 EPT de chef-fe de projet génie civile (étude exécution) à hauteur d'un équivalent plein temps en vue de doter le Service des infrastructures d'une ressource humaine nécessaire à la coordination des études et à la réalisation des infrastructures du thermo-réseau et de l'ensemble des réseaux souterrains en lien avec le domaine public, selon le séquençement suivant :
 - a. d'autoriser la Municipalité à inscrire un dépassement budgétaire 2022 de CHF 50'000.- correspondant aux charges prorata temporis de la ressource, lequel sera porté dans les comptes N° 430.3011 et suivants ;
 - b. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2023 à 2027 un montant de CHF 150'000.- correspondant à 1 EPT qui sera inscrit dans les comptes N° 430.3011 et suivants ;

- c. de compenser les dépenses annuelles correspondantes au poste de chef-fe de projet génie civile par une facturation à ThermorésÔ Nyon à hauteur de 70% qui sera portée par une écriture interne dans le compte N° 430.4901.01 - Imp. Int. frais coordination ThermorésÔ Nyon (à créer) et dont la contrepartie se trouvera dans le compte N° 840.3901.01 - Imp. Int. frais coordination SDI (à créer) ;
5. de compenser en totalité les dépenses annuelles correspondantes aux postes équivalents pleins temps (EPT) dédiés à l'activité ThermorésÔ figurant dans la rubrique 840 par une facturation équivalente à ThermorésÔ Nyon qui sera portée en compte N° 840.4356.21 - *Ventes Services à professionnels* (à créer).

15. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2022/59
Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Véronique Bürki et consorts intitulé « Pour des balades Art dans l'Espace Public » - Demande d'un crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de la balade « Art dans l'espace public ».

Rapporteur : M. Marius DISERENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65 oui, 4 non et 7 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/59 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Véronique Bürki et consorts intitulé « Pour des balades Art dans l'Espace Public » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de la balade « Art dans l'espace public » ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 3 ans.

16. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2022/61
Réponse au projet de modification du Règlement de la Commission permanente des affaires régionales (COREG) déposé par M. le Conseiller communal Claude Farine.

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de l'article 1 qui demande de remplacer le terme « parti » par groupe.

M. le Municipal Pierre WAHLEN fait remarquer que, si dans le corps de texte du préavis, il est bien indiqué « parti », dans le projet de règlement joint au préavis, ce terme a déjà été remplacé par « groupe ».

Dans ce cas, M. Robert JENEFSKY retire l'amendement.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de l'article 6. Celui-ci demande « que les séances du Conseil intercommunal soient assimilées à celles de la COREG pour ce qui concerne l'octroi d'émoluments ». M. le Président ne comprend pas très bien la demande.

M. Claude FARINE explique que le Conseil intercommunal n'octroie pas d'émoluments. Ils souhaitent que les représentants nyonnais soient rétribués selon les émoluments du Conseil communal.

L'article 6 est reformulé de la façon suivante : « Les représentant-e-s du Conseil communal dans la Commission sont rétribué-e-s selon les émoluments en vigueur au Conseil communal pour les séances du Conseil intercommunal et les séances de la COREG. »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement de l'article 6 à l'unanimité.

La commission propose de modifier l'alinéa 2 des conclusions ajoutant « et modifié par la commission ».

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/61 valant réponse au projet de modification du Règlement de la Commission permanente des affaires régionales (COREG) déposé par M. le Conseiller communal Claude Farine ;
2. d'adopter le Règlement de la COREG tel que rédigé par la Municipalité et modifié par la commission ad hoc.

17. Propositions individuelles.

M. Alexander FEDERAU a une demande concernant les mesures d'économie de l'électricité. Depuis plusieurs mois, on annonce une pénurie d'électricité et de chauffage pour l'hiver qui vient. Dans le même temps des augmentations conséquentes ont été annoncées ce soir. La Municipalité a annoncé la création d'une task force et il souhaite avoir quelques détails, est-ce que la Municipalité compte réduire l'éclairage public durant l'hiver et/ou diminuer le chauffage des bâtiments publics. D'autre part, concernant le suivi de la crise, la Municipalité s'est engagée à communiquer à chaque Conseil par un point à l'ordre du jour sur l'avancement de la feuille de route devant permettre à la résolution de la crise. Comme ce point est absent de l'ordre du jour de la présente séance, il demande si la Municipalité peut donner des informations à ce sujet.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond au sujet du grand plan d'économies d'énergie. Il signale que le travail est fait en ce moment et sans tabou. Ils ont imaginé toute une série de choses pour lesquelles les décisions ne sont pas encore prises. Ils ne savent pas s'ils vont renoncer à tel ou tel aménagement cet hiver, s'ils vont renoncer à l'éclairage de fêtes à Noël. Toute une série de choses doivent être évaluées en fonction de leur impact sur la consommation d'énergie, mais aussi sur leur impact sur la population et les services qu'elle attend de la ville. Il lui donne rendez-vous au prochain Conseil communal et espère pouvoir donner des éléments plus concrets.

M. Victor ALLAMAND sort du schéma traditionnel de ce lieu et souhaite parler d'Alfred Falconnier docteur en géologie, professeur émérite, ancien consultant à la Banque mondiale, actif avant l'arrivée des avions à réactions en services réguliers. L'un des derniers Falconnier dont la Ville a honoré le patronyme, qui avait, entre autres, inventé et offert gracieusement à la Ville la source du Bucleis, source qui, récemment lors de sa rénovation par les SI, nous a valu un dépassement de plus CHF 450'000.-. Mais le Bucleis c'est aussi un approvisionnement d'eau potable sans traitement, ceci depuis $\frac{3}{4}$ de siècle probablement. Actuellement nous parlons beaucoup des énergies et c'est la raison pour laquelle il parle de Monsieur Alfred Falconnier ce soir. Lors de la rénovation de sa maison à Rive, Monsieur Falconnier avait fait des choix précurseurs. Celle d'un chauffage gaz et mazout. Selon lui, il suffisait de tourner un ou deux boutons pour changer le carburant. Sa maison jouxtant une rue à forte circulation, c'était largement avant l'autoroute, Monsieur Falconnier avait fait installer des fenêtres triple verres. C'était aussi vers l'époque de la construction de l'école du Couchant avec des vitres simples à

la raison que le mazout serait toujours disponible en quantité et bon marché, selon un fournisseur local. Homme de conviction, Monsieur Falconnier s'était accroché avec le responsable à la Ville pour les choix des couleurs de son immeuble, « on n'allait pas lui apprendre le bon goût ». Lorsque vous vous promenez à Rive, pas loin du débarcadère, la grande maison d'angle d'un vert grisé clair a toujours de l'allure. On la reconnaît aussi aux quelques pavés de verre incrustés dans un mur et à la porte de grange qui permettait aux attelages d'entrer afin de changer les chevaux.

M. Claude FARINE revient sur une intervention qu'il avait faite le 12 mars 2021 avec Mme Chloé Besse au sujet de la possible suppression des cartes journalières CFF. En effet, l'alliance SwissPass, qui coordonne cette prestation, avait l'intention de carrément la supprimer. Or, la carte journalière, ce n'est un secret pour personne, est un sésame très prisé des Suisses qui souhaitent utiliser le train une fois ou l'autre, pour un déplacement professionnel ou de loisirs à un prix raisonnable. Rien qu'en 2019, 3'164 cartes ont été vendues à Nyon. Ce projet de suppression a suscité, notamment dans les cantons de Vaud et Genève, une levée de boucliers. Interrogée à ce sujet, la Municipalité avait répondu qu'elle regrettait une éventuelle suppression, qu'elle n'avait pas beaucoup de pouvoir face à Berne, mais qu'elle participerait à une action dans le cadre de l'Union des communes vaudoises. Depuis, les choses ont bougé puisque l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses et l'alliance SwissPass ont réfléchi à une alternative qui prendrait le relais de la carte en 2024. Un projet, avec plusieurs options, a été défini. Il a été soumis en juillet aux communes par l'UCV et 51 communes ont donné leur avis. Une grosse majorité ont opté pour la création d'une application centrale dédiée aux villes et aux communes. L'offre doit être encore précisée dans les détails. Comme ils avaient attiré l'attention sur l'importance d'agir pour maintenir d'une manière ou d'une autre cette carte journalière, il souhaite savoir si la Municipalité a participé au sondage de l'UCV, quelle option elle a défendu et pour quelle raison.

Mme Florence DARBRE GUBBINS souhaite savoir à quel stade est le plan de quartier Champ-Colin, suite aux amendements qui avaient été faits et s'il est venu en retour du Canton. D'autre part, elle a vu, il y a plusieurs mois, un avis d'enquête pour l'installation d'une antenne mobile au chemin d'Eysins et, jusqu'au 4 septembre, un autre avis d'enquête concerne également l'installation d'une antenne 3, 4, 5G au chemin Pré-Fleuri. Elle demande quelle est la politique nyonnaise face aux demandes des entreprises qui, au final, visent à une forte densification des antennes. Elle demande également comment se fait le choix des emplacements car, dans l'avis d'enquête du chemin de Pré-Fleuri, des écoles, garderies et fondations pour enfants, sans oublier les habitations et quelques bureaux, pourraient être fortement impactés par le rayonnement des ondes de cette antenne. Elle demande comment ils surveillent l'emplacement de ces lieux.

Mme Valérie MAUSNER LEGER fait remarquer que la situation hydrique en-dessous des normes a conduit la commune à prendre des restrictions d'eau en juillet dernier. Elle demande s'ils ont observé une différence de consommation quotidienne entre avant et après les mesures et si oui, de combien. Elle demande également comment la Municipalité s'est assurée que l'information était descendue à l'ensemble des citoyens. Enfin, dans la lettre envoyée aux propriétaires, il est mentionné que les contrevenants seraient sanctionnés. Elle demande qui a effectué ces contrôles et si des contraventions ont été prononcées. La pluie étant tombée le 20 août, certains en ont déduit, à tort, que les restrictions étaient levées. Comment la commune envisage d'ancrer la sobriété dans la durée pour la population.

M. le Municipal Pierre WAHLEN l'informe que les Services industriels disposent de relevés heure par heure de la consommation de l'eau en ville. C'est en moyenne 10'000 litres par minutes qui sont consommés par la ville de Nyon. Il y a eu des pointes cet été. La courbe de consommation a suivi la courbe de températures et la consommation est montée jusqu'à 20'000 litres, aux alentours du 27 juillet et qui a baissé de manière brutale suite aux interdictions. Il remercie la population d'avoir suivi scrupuleusement ces interdictions. Il a également une pensée pour tous ceux qui vivent des métiers de la terre et qui ont besoin d'eau pour travailler et pour vivre. Ces restrictions et interdictions ont été bien respectées. La Municipalité n'a pas mis à l'amende ceux qui ne l'auraient pas respectée. A leur connaissance, ils étaient fort peu nombreux. Un travail de pédagogie a été fait, en écrivant à certains pour qu'ils modifient leurs habitudes, ce qui a généralement été suivi. Aucune sanction n'a été prononcée. Ces mesures d'interdiction sont bien redescendues auprès de la population, les gens étaient bien informés.

Un travail remarquable a été fait par les régies qui ont affiché dans toutes les entrées d'immeubles ces nouvelles interdictions. Chacun a été très correctement informé. S'il a plu un peu, cela n'a pas permis de remonter le niveau des nappes phréatiques, ni d'alimenter les sources. Ils continuent de pomper plus de 80% de l'eau nécessaire au lac, et tant que les nappes phréatiques n'ont pas retrouvé un niveau correct et que les sources n'ont pas retrouvé un débit normal, les interdictions seront maintenues. Au moment de la levée des interdictions, un bilan sera fait et une communication transmise à la population pour les remercier et les informer de ce que leurs efforts ont permis de réaliser en termes d'économie d'eau.

M. Pierre GIRARD a vu, à la fin du mois de juin dans La Côte, quelques annonces de mises à l'enquête, dont deux ont attiré son attention, car le propriétaire était la commune de Nyon. En fait, il s'agissait d'agrandissements de terrasses d'établissements publics. La plupart du temps il s'agit de convertir en terrasse quelques places de parking du domaine public. Donner un coup de pouce aux restaurateurs en leur facilitant la possibilité d'étendre leurs terrasses est une bonne chose, tout en regrettant que ceux qui n'ont pas de places de parking devant leur établissement ne peuvent pas profiter de cette possibilité, ou en tout cas c'est plus compliqué. Il demande si ces situations vont devenir pérennes, si oui, ce qu'il en est de la contribution compensatoire par rapport à la suppression des places de parking, contribution qui est en général demandée selon le règlement communal et si les tenanciers ont été informés de ce que cela pourrait leur coûter.

M. Michael SAUERLAENDER revient sur les besoins en locaux et signale que la presse a mentionné qu'une école privée à côté de la Combe déménageait à Signy en 2024 et il demande si ce ne serait pas une piste, avec le Canton, pour loger quelques gymnasiens nyonnais. D'autre part, il est intervenu au Conseil le 6 décembre 2021 pour exprimer le manque de festivités des triangles à câbles, appelés par leur concepteur des arbres célestes. Mme la Municipale Elise BUCKLE avait confirmé, lors du Conseil du 7 février, le prix exorbitant d'achat, entretien et installation de ces arbres plutôt funestes et que la Municipalité s'était engagée à revenir avec un concept plus festif pour ainsi ne pas laisser la décoration festive de Noël aux seuls commerçants et centres commerciaux. A 117 jours du 24 décembre, il souhaite savoir où en est ce projet, si l'on peut attendre quelque chose de plus réjouissant pour ces prochaines fêtes.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond au sujet de l'école Moser qui a un projet pour 2024. Ils ont effectivement visité ces locaux pour voir si une utilisation était possible, soit pour des besoins communaux ou autres. L'idée n'est pas saugrenue, quand bien même les aménagements de ces locaux ne correspondent pas tout à fait aux normes habituelles de l'enseignement post-obligatoire.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond au sujet des arbres célestes. La Municipalité n'a pas prévu, pour cette année, une modification de l'éclairage de fêtes, si ce n'est peut-être un concentré sur quelques espaces de la ville, d'un éclairage un peu plus réduit, compte tenu des circonstances actuelles et de la nécessité de faire des économies d'énergie. Ils vont déposer prochainement un préavis pour la mise en route de la première phase du plan lumière, et dans celui-ci, un volet sera consacré à l'éclairage de fêtes et qui permettra de réfléchir et de le renouveler.

M. Jacky COLOMB souhaite commenter quelques passages de la communication faite par la Municipalité au mois de mai concernant la sortie de la crise. Tout d'abord la Municipalité déclare avoir été d'une grande transparence vis-à-vis du Conseil communal. Elle en veut pour preuve la séance extraordinaire du 31 janvier 2022 laissant entendre que c'était de son initiative, or il rappelle qu'il s'agissait d'une demande du PLR et du PIN. De même, ensuite, elle dit que c'est pourquoi deux démarches complémentaires ont été entreprises, soit des réunions entre la Municipalité, les Chefs de groupe et les Présidents. Là encore, c'était à la demande des partis et non pas à l'initiative de la Municipalité. Il passe sur le chapitre de la COGES qui a fait l'objet d'un long débat lors de la dernière séance. La Municipalité dit également que ses démarches ont permis de clarifier les compétences institutionnelles entre la Municipalité et le Conseil communal avec un dialogue de confiance. Il ne voit aucun indice qui puisse affirmer que la confiance a réellement été rétablie entre le Conseil et la Municipalité. Il y a un chapitre sur les RH où l'on peut regretter que ce service ait été court-circuité quelques fois par lesdites affaires spéciales, ce qui ne lasse pas de l'étonner que l'on ampute ainsi le service RH de certaines des décisions qui devraient lui être propres. Il est également mentionné que, contrairement à ce que

prétend le SSP, le Service des RH n'a pas reçu de dossier ces dernières années qui aurait être traité par la Municipalité, aucune plainte formelle n'a été déposée. Il demande quelles sont les personnes suffisamment téméraires pour oser déposer une plainte au regard des pressions qu'elles ont subies. Enfin, pour ne pas faire une liste trop longue, il se réfère encore au tableau qui figure en page 6, chapitre 5, et si l'on regarde l'état du calendrier intentionnel, on s'aperçoit que des mesures seront reprises dès que les conditions seront réunies, à plusieurs points, que la fin l'analyse structurelle du SAG est envisagée durant l'été, on devrait donc avoir des nouvelles, que l'analyse structurelle du SRH a les mêmes délais et enfin que l'enquête de satisfaction générale est en cours de préparation (fin mai à fin juillet), donc c'est aussi de l'histoire ancienne. Il s'étonne, au même titre que son collègue M. Federau, qu'il n'y ait pas de communication de la part du Syndic ce soir.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER fait remarquer que l'Office fédéral de la statistique annonce 12.2% de moyenne suisse de pertes sur les réseaux d'eau du pays. Les Services industriels de Nyon, annoncent 2.9 millions de litres d'eau distribués, ce qui fait 350'000 litres d'eau propre perdus, statistiquement. En cette période particulièrement sèche où l'on demande à tous de faire des efforts, elle souhaite connaître les chiffres concrets pour la commune ainsi que les communes clientes des SIN. Elle souhaite également connaître les objectifs d'amélioration que les SIN se fixent dans ce domaine et les moyens mis en œuvre afin de les atteindre.

M. le Municipal Pierre WAHLEN va se renseigner sur des chiffres précis, mais il signale qu'une fuite a eu lieu sur une route à 5h30 un dimanche matin. La PNR l'a annoncé aux SIN, car de l'eau remontait d'une vanne. Une heure plus tard, l'entreprise était là pour scier l'asphalte et faire la fouille. A 11h30, la fouille était rebouchée et le tuyau était réparé.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que l'éclairage dynamique du chemin du Cossy lui pose problème quand les lampadaires se rallument à pleine puissance lorsqu'ils détectent du mouvement. Il pense qu'il serait préférable, soit de le laisser avec l'éclairage diminué, on voit très bien entre les lampadaires ou de remonter l'éclairage un peu, mais pas à pleine intensité. Une fois que l'œil s'est habitué à l'obscurité, il est désagréable d'avoir la pleine intensité. La réflexion pourrait également se faire pour les futurs chemins qui seront éclairés de la même façon.

M. le Municipal Pierre WAHLEN reviendra pour lui répondre précisément et voir ce qu'il est possible de faire d'un point de vue technique, ainsi que l'avis de la PNR. Il en profite pour signaler que le 2 septembre aura lieu une conférence sur la pollution lumineuse donnée à la salle du Conseil à 19h30. Elle est organisée en particulier par M. Maurice Frei et donnée par MM. Achkar et Moeschler qui sont les initiateurs de la nuit est belle. Il encourage vivement les Conseillers à suivre cette conférence.

En réponse aux questions de MM. FEDERAU et COLOMB au sujet de la sortie de crise, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'ils n'ont pas donné d'information, car il n'y a rien de nouveau. Certains aimeraient qu'il y ait un feuilleton chaque semaine, mais ce n'est pas le cas. Ils travaillent, ils avancent, mais il n'y a pas d'éléments nouveaux. Il reste deux procédures qui sont devant la CDAP. Pendant l'été, les tribunaux ne travaillent pas de manière acharnée et ils n'ont pas de nouvelles de ce côté, ni de décision. Il n'y a rien de spécial à communiquer. Concernant les propos de M. Colomb, parler de court-circuitage de RH par les affaires spéciales, c'est porter un jugement sur une situation qui est bien plus complexe que cela. Il n'y a pas un département des affaires spéciales dans la ville. Ce qui a été appelé « affaires spéciales » ce sont des décisions de la Municipalité qui a confié à l'Office juridique, sous sa responsabilité, de traiter des affaires complexes qui dépassaient les compétences des RH. Tout le reste n'est que jugement de valeur. D'ailleurs, un mandataire analyse actuellement toutes les procédures pour voir quelles sont les recommandations et ce qui serait le plus efficace. Ils ont dit qu'il le ferait jusqu'à la fin de l'été, soit le 21 septembre, et pour le moment, ils continuent tous les processus qui étaient prévus. Les mandataires sont au travail et quand ils l'auront fini, la Municipalité fera une analyse de leur rapport et un préavis, ou une information, au Conseil sera fait quand ils auront quelque chose à communiquer. Ils n'avaient pas l'intention de communiquer pour ne rien dire.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 18. Préavis N° 2022/64**
Plan d'affectation « Colline de la Muraz » - Demande d'un crédit d'études de CHF 90'000.- pour l'adaptation du projet et du dossier nécessaire à la reprise de la procédure de légalisation.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. Préavis N° 2022/65**
Crédits supplémentaires - 1ère série au budget 2022 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'816'027.- au budget 2022, compensés à hauteur de CHF 1'398'627.-, soit un montant net de CHF 417'400

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. Préavis N° 2022/66**
Arrêté d'imposition pour l'année 2023.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD fait remarquer qu'une année dans cette législature s'est écoulée. Il s'est intéressé aux différents préavis votés depuis le mois d'août de l'année dernière et il a calculé que CHF 2.4 millions de dépenses pérennes ont été votés, dépenses qui vont charger le budget. Il ne parle donc pas des dépenses d'investissement, mais bien des dépenses supplémentaires qui figureront au budget. Pour l'essentiel, ce sont des frais liés au personnel, mais il y a aussi quelques dépenses en lien avec des charges dues à des préavis d'investissement. Ces décisions ont été prises, bien entendu, d'une manière parfaitement démocratique. C'est clair qu'une partie de ces CHF 2.4 millions sera compensée par des remboursements de la FAJE, ou encore la facturation de prestations à ThermÔréseau, préavis qui vient d'être voté. C'est clair aussi qu'il y aura de nouvelles recettes avec les taxes liées à la construction, qui vient d'être voté aussi, ou encore une augmentation des droits de superficie, si accord est donné pour le préavis Hublot.

Il s'est surtout intéressé à ces charges supplémentaires parce que dans deux mois, le budget sera reçu, budget qui risque bien d'être déficitaire. Et ils devront de nouveau se prendre la tête avec ce budget et toutes les théories de « y'a qu'à » et « faut qu'on » qui vont avec. Cette intervention pour dire que la Municipalité est responsable de son budget et le Conseil aussi responsable de ce qu'il y a dedans. En principe ce sont les résultats définitifs, soit les comptes qui influencent les points d'impôt à venir, mais parfois le budget, aussi.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 21. Préavis N° 2022/67**
Extension et prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur les parcelles N° 1914, 1915 et 1916.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD pense qu'il a entre les mains un très bon préavis. Hublot est un partenaire sérieux et fiable et ceci est tout à l'avantage de notre commune. Son propos ne va pas porter plus loin sur ce préavis, mais sur un autre aspect. Hublot est une entreprise nyonnaise et nous

sommes fiers qu'elle soit établie dans notre ville. La marque Hublot connaît une visibilité mondiale, grâce à une activité marketing très bien faite. Elle sponsorise, ou est présente, dans de nombreux événements. Une visibilité mondiale donc, mais pas forcément régionale...

De ce point de vue, il lui a été suggéré une idée qu'il soumet. Il demande si la Municipalité pourrait soumettre à l'entreprise Hublot, l'idée de la création d'une fondation qu'elle doterait d'un certain montant, dont les revenus pourraient être distribués à des associations, ou pour soutenir des activités de la région. A Hublot de choisir, bien entendu, le style de soutien qu'elle souhaite. Cela lui donnerait la visibilité locale et confirmerait l'identité nyonnaise de Hublot. Il pense au modèle de la Fondation pour le développement du Sport à Nyon créé par l'UEFA, fondation qui est exemplaire et très appréciée par le monde sportif et qui a donné, avec les années, une très bonne image de cette association dans la région nyonnaise. La société Edwards, installée à Nyon depuis 2009, s'est aussi engagée dans cette voie. C'est une idée, à la Municipalité de voir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 22. *Préavis N° 2022/68***
Station d'épuration - Demande d'un crédit de CHF 98'606.- HT pour le remplacement du dégrilleur de la ligne 2 sur le site de Rive - Demande d'un crédit de CHF 1'140'844.- HT pour le remplacement des automates sur les sites de l'Asse et de Rive.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. *Préavis N° 2022/69***
Projet de rénovation de la ferme des Allévays - Demande de crédit d'investissement de CHF 90'000.- TTC pour financer les études de faisabilité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. *Rapport-préavis N° 2022/70***
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électriques ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 25. *Préavis N° 2022/71***
Enregistrement et diffusion des séances de Conseil communal - Demande d'un crédit annuel de CHF 50'000.- - Modification du Règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. Préavis N° 2022/72**
Pont de la Redoute – Reconstruction - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 465'600.- TTC sur le préavis N° 2019/160 relatif aux travaux d'aménagement du chemin et du pont de la Redoute.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 27. Postulat de M. Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le postulant demande le renvoi en commission. Plus de 10 personnes le soutiennent, le postulat est envoyé à une commission.

- 28. Postulat Mme Doris Uldry intitulé « Diminuons les émissions CO2 du trafic automobile ».**

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU remercie la postulante pour l'intérêt qu'elle porte à la mobilité, sujet de préoccupation important pour son parti. Si, sur le principe, ils ne peuvent que soutenir un élargissement de l'offre de transports publics, ils sont quelque peu perplexes sur certains points de ce postulat. Premièrement, il pense que le Conseil communal n'est peut-être pas la bonne instance politique pour un tel postulat. En effet, la mobilité est une question régionale et pas seulement nyonnaise et il mériterait d'être déposé au Conseil intercommunal. Ensuite, dans sa forme actuelle, le postulat pose quelques problèmes. La nouvelle ligne serait en concurrence avec la ligne de train et il est impossible de réserver une ligne aux seuls pendulaires. Pour ces raisons, il pense qu'il y a matière à discuter avec la postulante au sein d'une commission. Il demande le renvoi en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes la proposition. Le postulat envoyé à une commission.

- 29. Réponse à l'interpellation de M. Pierre Girard intitulée « Avenir de la STEP, comment intégrer l'arrivée de nouvelles communes ? »**

M. Pierre GIRARD remercie la Municipalité pour ses réponses aux questions posées. Par rapport aux trois premières questions qu'il posait, il comprend la philosophie, ou plutôt la stratégie, adoptée par la Municipalité concernant la gouvernance actuelle et future de la STEP. Les arguments sont simples et défendables. Ils sont parfaitement admissibles. Pour le futur, il apprend que les communes partenaires (ou futures partenaires) sont régulièrement informées sur l'avancement des projets ; elles sont invitées à participer aux séances, c'est une bonne chose. Par rapport aux aspects financiers, soit les tarifs appliqués aux communes partenaires, ou à celles qui pourraient nous rejoindre avant que la STEP ait été transformée, il note donc que ces tarifs sont basés sur un contrat datant de 1995. Il conçoit que c'est un peu tôt pour se prononcer maintenant, mais note que ces tarifs seront réévalués une fois que le projet de « nouvelle » STEP sera suffisamment avancé. Il invite la Municipalité qui sera en place à ce moment-là d'être attentive à ce que ce projet soit gagnant-gagnant, surtout pour notre ville, mais aussi pour les communes partenaires.

30. Interpellation de Mme Caroline Bordier & consorts intitulée « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau ».

M. le Municipal Pierre WAHLEN remercie les interpellateurs pour ces questions, malheureusement, ils vont un peu les décevoir, même s'ils partagent leurs préoccupations. En réponse à la première question, M. le Municipal Pierre WAHLEN signale que la consommation moyenne d'eau potable de la ville de Nyon représente 2'600'000 m³/année. La consommation annuelle des fontaines, en considérant la pause hivernale, est d'environ 150'000 m³ et avoisine donc 4% de la consommation totale de la ville, ce qui n'est pas négligeable. La pause hivernale représente une économie d'environ 45'000 m³.

En automne, hiver et printemps, le 85% de l'eau qui coule dans nos fontaines provient des sources et nappes phréatiques, ne subit pas de traitement et s'écoule, pour l'eau des sources, par gravité. En été, l'eau des fontaines est pompée majoritairement dans le lac, subit un traitement pour la rendre potable, est remontée au réservoir de l'Asse pour alimenter par gravité les fontaines dont le trop plein est reversé dans le même lac. Il s'agit donc d'un circuit fermé à grande échelle et non pas d'un gaspillage d'eau.

La proposition des interpellateurs ne permet donc pas "d'économiser de l'eau", mais son traitement et son pompage. Le traitement consiste en : pompage au lac / préfiltration sur sable / désinfection à l'ozone / filtration sur charbon actif / chloration finale avant distribution, pour un coût de CHF 0,27/m³. Le pompage quant à lui représente une dépense énergétique de 0.50 kWh/m³.

Remplacer pendant la période estivale (7 mois) le traitement de l'eau et son pompage au lac par l'installation de 47 pompes, raccordées électriquement, n'est pas approprié économiquement. L'installation complète d'une pompe avec ses agrégats (pompe + appareillage + disconnecteur + chambre + alimentation électrique + génie civil) est estimée à CHF 15'000.- par fontaine et consommerait 4'800 kWh/an, sans considérer la mise en place d'un comptage électrique de l'installation. De plus, l'eau d'une fontaine fonctionnant en circuit fermé doit être régulièrement renouvelée (2 à 3 fois/mois en été) avec traitement chimique pour éviter la prolifération d'algues.

Il est à noter qu'un projet est déjà en cours, suite au postulat de Mmes Mausner Léger et Ischi Kaplan afin d'équiper les fontaines d'électrovannes permettant de les couper en cas de stress hydrique, dans le but d'économiser de l'eau. Des essais sont en cours depuis le 19 août 2022, le matériel nécessaire ayant été livré au début du mois d'août. Ces essais sont considérés comme partiels, car tout le matériel n'a pas encore été reçu. Des modifications ont été apportées, et un deuxième test a été effectué le 26 août 2022. Un 3^{ème} test aura lieu à réception du matériel encore manquant, à la mi-septembre. Au total, ce ne seront pas moins de 36 fontaines qui seront équipées d'électrovannes. Seize fontaines seront prêtes d'ici la fin de l'année, puis 18 autres durant le premier semestre 2023. Compte tenu des différents éléments ci-dessus, la Municipalité ne souhaite pas renoncer au confort que représente la possibilité de se désaltérer aux fontaines de la ville y compris pour les chiens.

En réponse à la deuxième question, M. le Municipal signale que des réflexions sont d'ores et déjà en cours pour installer des bornes abreuvoirs en ville, en particulier dans les quartiers au nord de la ville qui sont dépourvus de fontaines. La Municipalité reviendra devant le Conseil avec des propositions concrètes pour ce faire au printemps 2023.

31. Interpellation de Mme Caroline Bordier & consorts intitulée « La nuit, réduisons la pollution et le bruit inutile grâce aux feux clignotants ! »

Le point a été retiré de l'ordre du jour.

32. Interpellation de M. Alexander Federau intitulée « Qu'en est-il de la stratégie végétalisation de la Ville de Nyon ? »

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ commence par répondre à la deuxième question. Le Service du territoire, en collaboration avec le Service de l'environnement, a organisé la démarche de la Stratégie de végétalisation en coordination avec le Plan d'actions biodiversité, durant le premier semestre 2022. L'objectif est de répondre aux deux ambitions ci-dessous issues du préavis n°236/2020 en réponse au postulat « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine » :

1. Structurer les développements urbains par le maillage vert
2. Renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques

Afin de répondre correctement à ces deux ambitions, l'établissement de cette stratégie nécessite la réunion de plusieurs compétences métier (paysagisme, biologie, écologie, environnement, climat, urbanisme durable ainsi qu'en résilience locale). De ce fait, le SDT a structuré une démarche, aboutissant à la collaboration de quatre bureaux spécialisés. Le SDT s'est adjoint également les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en charge d'accompagner, coordonner, synthétiser les résultats afin de rendre cette stratégie cohérente, efficace, lisible et applicable.

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le préavis, la Stratégie comportera trois phases : diagnostic, bilan des actions passées et élaboration du contenu de la Stratégie. Le diagnostic a débuté cet été. La priorité a été mise en particulier sur le lancement d'un mandat portant sur le confort climatique, en procédant à des mesures de températures ressenties sur le terrain durant l'épisode caniculaire que nous avons connu il y a quelques semaines. Ces mesures mettront en évidence les îlots de chaleur urbains et contribueront à cibler les secteurs à végétaliser. Cette phase de diagnostic se poursuivra durant les mois à venir afin de dresser, entre autres, un état des lieux de la couverture végétale et de l'arborisation, la composition des sols et des sous-sols. La Stratégie de végétalisation sera finalisée au cours du deuxième semestre 2023.

Enfin, en réponse à la première question, elle rappelle que, par amendement, le Conseil Communal a demandé qu'un rapport intermédiaire lui soit transmis après le bilan de l'étude, une information lui parviendra donc fin 2023.

M. Alexander FEDERAU remercie la Municipalité pour sa réponse qui le satisfait.

33. Interpellation de M. Olivier Riesen intitulée « Des matériaux de construction pour lutter contre les îlots de chaleur urbains ! »

M. le Municipal Claude ULDRY remercie, au nom de la Municipalité, les interpellateurs pour ce document publié cet été par l'Office fédéral du logement et qu'elle n'avait pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance. En substance, le guide a pour ambition d'établir un catalogue de matériaux de façades et une qualité des sols proches des bâtiments contribuant à atténuer les effets de stress thermique en été et réduire le refroidissement nocturne en milieu urbain. Les indices propres à chaque matériau étant obtenus au moyen de simulations d'un modèle de microclimat en trois dimensions, certaines valeurs sont à relativiser en fonction de l'environnement bâti concerné. Dans l'ensemble, l'indice de température physiologique équivalente (PET) des constructions ventilées de couleur claire ou moyennement claire est quelque peu plus basse que celle des autres matériaux. Donc, plus favorable au maintien d'une certaine fraîcheur.

En ce qui concerne les sols, le guide souligne l'importance qu'une terre de bonne qualité avec une forte capacité d'emmagasinement d'eau favorise un abaissement du PET de l'ordre de 2.6 à 2.8 degrés. Les résultats obtenus démontrent également que l'intégration d'un ombrage et d'une irrigation (au moyen d'eau de pluie) à la planification des surfaces végétales est un apport important. Ce guide s'adresse prioritairement aux planificateurs de construction ou de rénovation de grands ensembles urbains de logements à forte densité où les effets bénéfiques peuvent être appréciés à grande échelle, à l'échelle d'un quartier. Or, ce n'est pas vraiment le cas pour la grande majorité des bâtiments de notre parc immobilier communal qui se compose

plutôt d'objets hétéroclites et disséminés, donc, avec un impact potentiel relativement faible sur son environnement bâti immédiat. De plus, la prise en compte de l'aspect patrimonial, que par nature le guide n'aborde pas, est aussi parfois un critère déterminant dans le choix des matériaux de façades, surtout au centre-ville.

Néanmoins, la Municipalité est convaincue que ce guide peut apporter une expertise intéressante pour la construction ou la rénovation des futurs grands ensembles de logements nyonnais et à ce titre elle propose d'en assurer sa promotion. Ce guide pourra être intégré dans le cadre de l'élaboration des plans d'affectation à forts enjeux. En effet, la Municipalité souhaite la mise en place d'une charte, voire l'application d'un label, afin de promouvoir à ce que les constructions des futurs bâtiments collectifs intègrent d'une manière générale des engagements.

Enfin, il est intéressant de noter en dernière page du document que le rapport ne correspond pas nécessairement à la vision du mandant. C'est pourquoi, les valeurs et les recommandations qu'il contient doivent être prises comme étant des tendances et pas l'unique critère de choix.

33bis Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulée « Commerce local : un partenariat social est-il encore possible ? »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT avoue qu'il aurait été heureux d'avoir avant ce texte, qu'il entend à l'instant, mais peut lui répondre rapidement. Il ne va pas revenir sur l'épisode des horaires d'une heure de plus le samedi, accepté par le Conseil, suite au constat qu'il y avait une rupture de dialogue entre les commerçants et le syndicat. Le référendum a été gagné par les représentants du personnel de vente et par les syndicats. A la fin, c'était une perte pour tout le monde puisque la CCT a été dénoncée. Le constat est un échec à tous les niveaux et une perte pour tout le monde. Depuis lors, la Municipalité essaie de favoriser un dialogue entre les partenaires sociaux. Ils ont rencontré les gens de manière séparée en essayant de faire en sorte que le dialogue soit constructif. Il y a eu du dialogue, mais cela n'a pas abouti. Ils sont dans une situation assez simple, il y a un règlement aujourd'hui et pour la Municipalité, l'absence de dialogue fait qu'on reste à ce règlement. Une des parties souhaitait une modification de ce règlement, en l'occurrence le syndicat, et les commerçants n'étaient pas favorables, ou pour le moins divisés par rapport à cette modification. La position de la Municipalité est assez simple : il y a un règlement, modifié grâce à un dialogue et en ayant exigé qu'il y ait le dialogue pour le faire. La condition était qu'ils devaient être d'accord. En cas de désaccord, la Municipalité ne changeait rien. Pour le moment, les discussions qu'il a pu avoir avec les dirigeants de Manor et du Centre commercial de la Combe, Migros, étaient assez simples : ce n'est pas le moment de modifier quelque chose. Ils sont en sortie du Covid, ils ont une situation difficile, ce n'est pas le moment de changer les horaires d'ouverture des commerces. La Municipalité n'a aucun moyen de faire pression sur l'une ou l'autre des parties. Ils ont essayé, ils ont vu le résultat. Il pense que les commerçants seront moins expérimentés que les syndicats pour lancer un référendum, mais ils sont vaccinés de ce côté et ne vont pas revenir avec une proposition qui n'a pas l'adhésion des deux parties. Ils peuvent favoriser le dialogue, mais s'il n'existe pas, c'est simple, les horaires actuels restent en vigueur, en regrettant qu'il n'y ait plus de CCT à Nyon et en espérant qu'il y en aura une au niveau cantonal. Il ne voit pas en quoi la Municipalité pourrait infléchir les positions des uns ou des autres.

La discussion est ouverte.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER dépose la résolution suivante : « Nous souhaitons que la Municipalité puisse reprendre les discussions et favoriser le dialogue entre le syndicat et la SIC ».

La parole sur la résolution n'étant pas demandée, M. le Président la soumet au vote.

Au vote, la résolution est acceptée par 35 oui, 31 non et 10 abstentions.

34. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacques HANHART ne va pas relire son texte en entier, mais il souhaite donner les conclusions. Il demande s'il faut demander cinq ans d'instructions civiques aux candidats avant les élections.

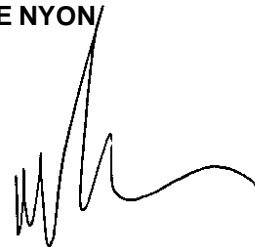
M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur le énième report de la réponse au postulat concernant la stratégie numérique déposé au mois de novembre dernier. Il ose espérer qu'au mois d'octobre, il y aura une réponse de la Municipalité sachant qu'il y a un autre préavis qui traite d'un sujet aussi hautement sensible, le préavis 32, qui pourrait grandement aider cette commission à avancer, sachant que c'est un sujet relativement sensible.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h15.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

A blue ink signature, appearing to be 'M. CARENZA', written on a light background.

Le Président :
Marco CARENZA

A black ink signature, appearing to be 'N. VUILLE', written on a light background.

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE